



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des systèmes d'information et des
Télécommunications

DEC 2022-178

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 13 DEC. 2022

Et après Publication le : 16 DEC. 2022

Objet : Adhésion aux segments Informatique de gestion et sûreté électronique de la centrale d'achat de Seine-et-Yvelines numérique

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Vu la délibération du 22 mars 2021 relative à l'adhésion à la centrale d'achats du syndicat Seine-et-Yvelines numérique au titre de l'aménagement numérique dans les établissements d'enseignement,

Considérant l'intérêt pour la ville d'adhérer à deux segments supplémentaires de la centrale d'achat Seine-et-Yvelines Numérique. Les frais d'adhésion sont de 3 000€ HT.

DECIDE

Article 1: Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités de réalisation par Seine-et-Yvelines numérique de prestations de services et d'études au titre de l'informatique de gestion.

Article 2: Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités de réalisation par Seine-et-Yvelines numérique de prestations de services et d'études au titre de la sûreté électronique.

Nanterre, le 13 DEC. 2022

Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY



88/118 rue du 8 mai 1945 – 92 000 NANTERRE

☎ ALLO MAIRIE : 39 92